

Clôture du Jubilé

Nous devons rappeler à MM. les curés et autres ecclésiastiques du ministère paroissial que dimanche prochain, le 1er décembre, est le jour de la clôture du grand Jubilé de 1901. A cette occasion, on chantera le *Te Deum*, après la grand'messe, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse où se fait l'office dominical.

Phases d'un serment d'allégeance

Il n'est pas facile de faire modifier la teneur d'un serment, même lorsque le légitime refus de le prêter entraîne les conséquences les plus graves. Les catholiques d'Angleterre en ont fait la triste expérience pendant deux longs siècles.

Après la fameuse conspiration des Poudres — habilement inventée pour compromettre le catholicisme, — le ministre favori de Jacques 1er, un Salisbury, songea à tirer de cette imposture des résultats pratiques.

Il résolut donc d'imposer à tout Anglais un nouveau serment d'allégeance. Un Jésuite apostat, le P. Christophe Perkins, fut chargé de la rédaction de la formule destinée à remplacer l'ancienne dont il était impossible de faire un instrument de persécution. Il s'acquitta à merveille de sa tâche et sut, avec un art diabolique, composer un mélange de déclarations, les unes parfaitement légitimes, et les autres absolument interdites aux catholiques.

Il ne restait plus qu'à faire fonctionner la machine de guerre, et malheur aux catholiques qui s'aviseraient de lui trouver des défauts. Le premier refus de souscrire à la formule royale était puni de la prison; et si le prisonnier refusait une seconde fois, il était condamné à la perte des droits civils, à la confiscation des biens, puis à la prison perpétuelle.

Nous ne raconterons pas la regrettable controverse qui s'éleva au sujet de la licéité du serment nouveau. Qu'il nous suffise de rappeler que le clergé catholique se divisa en cette grave circonstance. Naturellement la même divergence d'opinions se

F
r
l'
aj
re
d'
ve
pr
at
l'u
La
qu
me
réf
tin
l
Le
an
var
pré
C
hui
les
lais
révé
C
avec
sion
resta
ayar
acce
en ri
Et
posé
mini
1815